

CRP - Peyrieu / niveau V / 20 mois / 2656 heures

☎ 04 79 81 60 20

Isabelle PREMILLIEU, Adjointe de Direction : [premillieu.isabelle@ladapt.net](mailto:premillieu.isabelle@ladapt.net)

David PERRIN, Moniteur d'atelier : [perrin.david@ladapt.net](mailto:perrin.david@ladapt.net)

Claude VIGNERON, Formateur : [vigneron.claude@ladapt.net](mailto:vigneron.claude@ladapt.net)

## Conditions d'entrée

- ✓ Être bénéficiaire d'une décision de reclassement par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- ✓ Être salarié ou demandeur d'emploi et avoir un projet de formation professionnelle
- ✓ A réception de la notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), une phase d'accueil d'une semaine est proposée afin de présenter le dispositif et de préparer le parcours de formation.



## Capacités souhaitées

- ✓ Motivation pour les travaux extérieurs
- ✓ Résistance physique
- ✓ Minutie et aptitude aux travaux manuels
- ✓ Goût pour les réalisations décoratives
- ✓ Sens de l'observation
- ✓ Mémoire
- ✓ Autonomie, et capacité d'initiative
- ✓ Sens des responsabilités
- ✓ Goût du contact avec le client

## Les fonctions d'un Ouvrier de Production Horticole

L'ouvrier de production horticole :

- Sème, bouture, greffe, marcotte des végétaux
- Réalise le travail du sol
- Repique, empote et repote, plante, place et distance
- Arrose, fertilise, taille, tuteure et palisse des végétaux
- Protège les végétaux des parasites, maladies et adventices
- Prépare et conditionne les végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
- Réalise des compositions florales simples
- Aide et conseille la clientèle sur le site de production horticole

## Le déroulement de la formation

- Entrées et sorties permanentes
- Parcours individualisés
- Stage en entreprise en alternance

## La validation

- Titre professionnel de niveau V « Ouvrier de Production Horticole » délivré par le Ministère chargé de l'Emploi
- Possibilité de se présenter au CAPA Productions Florales et Légumières



## Les moyens pédagogiques

- Salles de technologie/formation : 200 m<sup>2</sup>
- Vestiaires, bâtiments divers : 300 m<sup>2</sup>
- Serres, bâches, tunnels : 1 000 m<sup>2</sup>
- Terrains de culture et d'entraînement : 10 000 m<sup>2</sup>
- Propriété de 7 ha



## Le contenu de la formation

La formation s'organise en trois parties, conformément au REAC (Référentiel Emploi Activités Compétences) du métier :

- Multiplier des végétaux d'ornement en production horticole
- Mettre en place et assurer le suivi de culture de végétaux
- Préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle sur le site de production